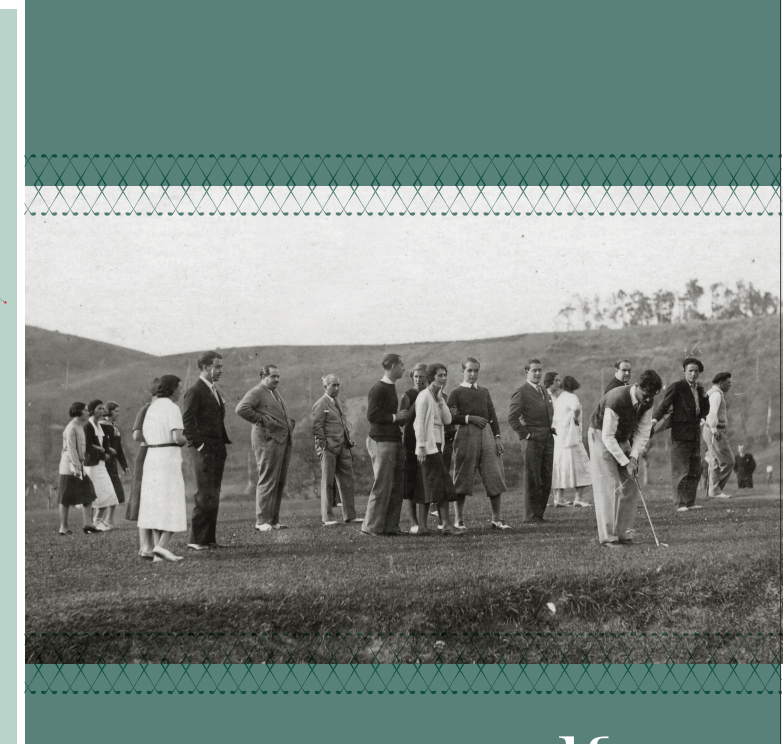
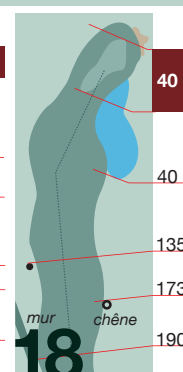
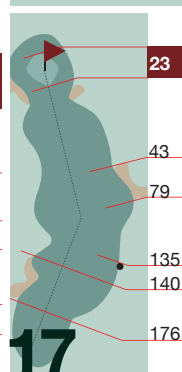
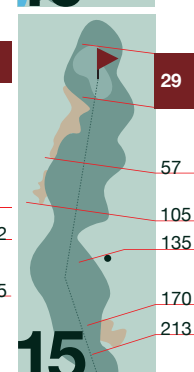
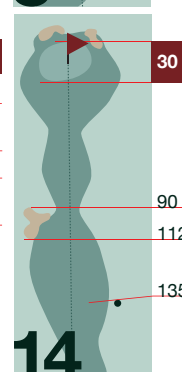
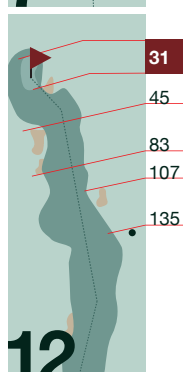
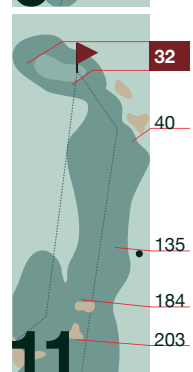
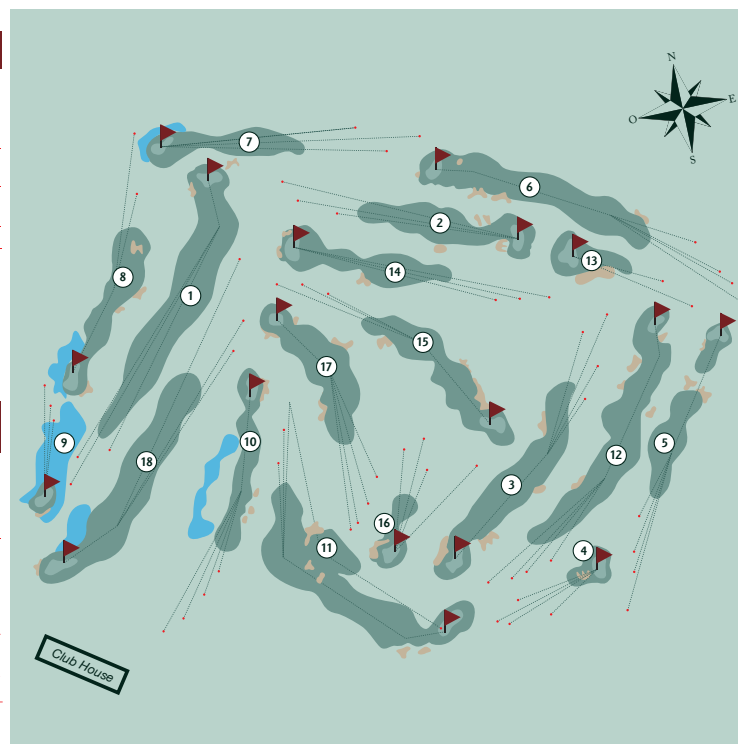
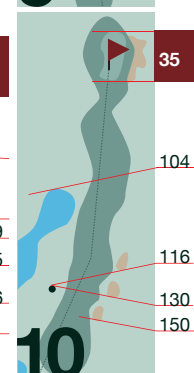
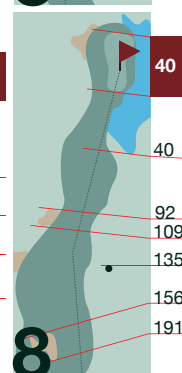
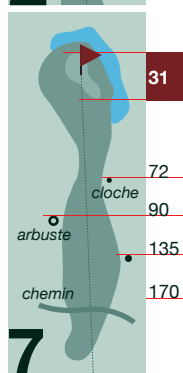
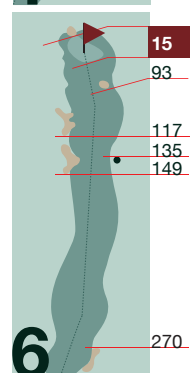
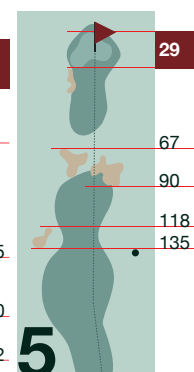
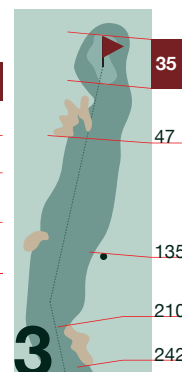
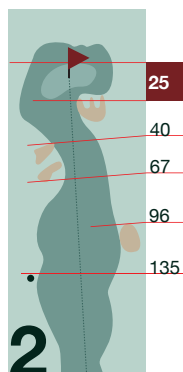
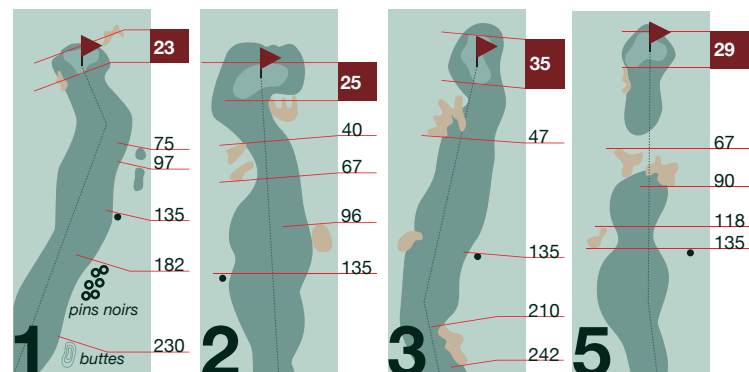




golf^{de}
rebetz



Golf de Rebetz
Rue de Noailles
60240 Chaumont-en-Vexin
Tél. 03 44 49 15 54
Fax. 03 44 49 14 26
golf@rebetz.com
www.rebetz.com

Date _____ Nom du (des) joueur(s) _____

[illegible]

BRUT _____ HCP _____ NET _____ Signature du joueur _____

Signature du marqueur _____

L'ÉTIQUETTE C'EST LE RESPECT DES AUTRES & DU PARCOURS

- Ne perdez pas vos distances par rapport à la partie qui vous précède, sinon laissez le passage, à la partie qui vous suit.
- Sur le fairway, remplacez vos divots.
- Sur le green, réparez vos pitches.
- Dans les bunkers, ratissez vos traces.
- Ne circulez pas avec votre chariot sur les surfaces vulnérables (départs, green, terrains en réparation, etc...).
- Les joueurs prenant le départ au trou n°10 doivent laisser la priorité aux joueurs venant du trou n°9.

RÈGLES LOCALES

Les règles locales fédérales s'appliquent

PENALITE POUR INFRACTION

Stroke play : deux coups.
Match play : perte du trou.

1) Hors limites (R. 27-1)

Délimités par des piquets blancs.

2) Obstructions inamovibles (R. 24-2B)

L'ensemble arbre-jeteur, orifice d'arrosage, cuvette au pied d'un arbre / Le chemin traversant le trou n°7, bordant le trou n°18 / Les tennis le long du fairway du trou n°18 à gauche / Les "berlinoises" dans les bunkers et autour des obstacles d'eau (celles-ci sont à l'intérieur des bunkers et à l'extérieur des obstacles d'eau) / Entrée du souterrain à l'arrivée du trou n°18 / Dalles et bancs / Grillaçe de protection.

3) Obstructions amovibles (R. 24-1)

- Pierres dans les bunkers.

4) Terrains en réparation (R .25-1)

- Délimités par des piquets bleus, cerclés de lignes blanches ou bleues et les arbres tuteurés.

5) Obstacles d'eau (R. 26)

- En plus de la règle 26-1 A&B le joueur pourra utiliser la dropping zone située à droite du green.
- Pour le jeu des trous n° 1, n°8 et n°18 l'obstacle d'eau du trou n°9 est un obstacle d'eau latéral.
- Frontal : matérialisé par des marques jaunes
- Latéral : matérialisé par des marques rouges

NB : la limite des obstacles d'eau est aussi matérialisée par une ligne de peinture ou une ligne de terre tracée avec du désherbant.



Un art de vivre au service des entreprises

Découvrez nos 3 Domaines spécialisés dans l'accueil de séminaires

Un environnement chaleureux alliant simplicité et raffinement au cœur d'une nature préservée, des hommes et des femmes de cœur pour 3 lieux dédiés, un objectif commun : servir avec sérieux et passion ! Venez retrouver au Moulin de la Forge, au Domaine de Rebetz et au Manoir des Brumes tout ce qui fait notre succès depuis 15 ans : des lieux réservés aux séminaires, des forfaits absolument tout compris, la liberté de disposer de tout à tout moment, un climat de bien être propice à la réflexion en profondeur... autant d'atouts pour faire de vos séminaires des leviers de réussite !



MOULIN DE LA FORGE
www.mouлиндelaforge.com



MANOIR DES BRUMES
www.manoirdesbrumes.com



DOMAINE DE REBETZ
www.domainederebetz.com